



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à vingt heures trente,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERÉ-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard POIREL.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaient présents tous les délégués suivants :

COURJAN JF. - GUILLAUME P. - GONCALVES A. - MATHELLIE T. - JACOB M. – ROUSSELLE A. - RONDEAU P. – BOULARD R. - CHARLOT Y. - JACQUET P. – MANGEARD P. - LEGRAND B. - PETIT J. - MANCE V. - POUCINEAU E. - PARENT S. – GORISSE G. – EGOT B. - GARNESSEON P. - BIJOT B. - POIREL B. – SIMONNET J. – DEBAIRE A. – DOC D. - LAURENT P. - BARBIER P.

MATHELLIER JP. a donné pouvoir à GONCALVES A.

MUSSET O. a donné pouvoir à RONDEAU P.

RADET C. a donné pouvoir à JACOB M.

BREGEON C. a donné pouvoir à EGOT B.

REMY P. a donné pouvoir à LEGRAND B.

Excusés non représentés :

NICLET I. - BRETON P.

Monsieur Bruno LEGRAND est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames Sandrine GRAS et Marielle LAURENT ainsi que Monsieur DUCHATEAU, comptable public.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Projet de centrale photovoltaïque à Marigny : autorisation de signature de la promesse de bail emphytéotique avec la société HELIOCERES II SARL
- Autorisation de signature d'une convention de participation financière entre la CCSM et la commune de Pleurs pour l'aménagement du parking de la maison de santé
- Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de la CCSM
- Décision modificative budgétaire n°2 – Budget Pierre Curie
- Décision modificative budgétaire n°3 – Budget principal

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 11 juin 2019. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Projet de centrale photovoltaïque à Marigny : autorisation de signature de la promesse de bail emphytéotique avec la société HELIOCERES II SARL

Monsieur BIJOT présente la situation.

Après que le dossier déposé par la société HELIOCERES-II soit retenu à la CRE 4, la communauté de communes doit désormais acquérir le site auprès de la DGFIP, service du domaine.

Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite conclure, à terme, un bail emphytéotique avec la société HELIOCERES-II en vue d'y exploiter une centrale photovoltaïque d'une puissance de 30 MWc pendant 30 ans moyennant le versement d'une soulte de départ de 615 000 € et un loyer annuel de 16 000 € indexé, scénario retenu compte tenu de la situation financière (endettement) actuelle de la CCSM.

Le développement de ce projet nécessite la signature d'une promesse de bail emphytéotique assortie de conditions suspensives, notamment l'achat du site à la DGFIP, l'obtention d'un prêt-relais ou ligne de trésorerie pour l'acquisition du site et le versement de la soulte de départ en février-mars 2021, couvrant l'achat du site et les frais de notaire.

Monsieur le Président rappelle que, compte tenu de la fiscalité actuelle de la communauté de communes, seules les communes de Marigny et Gaye percevront l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER).

Compte tenu du manque à gagner entre les deux scénarios proposés, Monsieur JACOB estime qu'il est préférable de prendre la solution du loyer constant sans soulte de départ. Dans les ratios d'endettement de la communauté de communes, il faut tenir compte des recettes affectées.

Monsieur DUCHATEAU détaille la situation financière actuelle : un ratio d'endettement à 130%, 3,5 millions de prêts dont 715 000 € contractés sur 2018. Compte tenu de la taille de la collectivité, il apporte un point de vigilance sur les capacités d'emprunt ainsi que les transferts de compétences à venir.

Monsieur JACOB estime, que compte tenu des emprunts arrivants à échéance, la contractualisation de nouveaux emprunts y compris pour les voiries de Gourgauçon et Faux-Fresnay n'est pas un problème. Il demande une étude sérieuse pour septembre.

Monsieur Thierry MATHÉLLIE explique que la soulte de départ sécurise le projet.

Après débat, un troisième scénario avec un apport partiel de 300 000 € permettrait d'avoir une solution intermédiaire d'autant que la durée de vie des panneaux photovoltaïques est d'environ 15 ans.

Les élus décident d'ajourner la délibération et demandent une étude financière complète pour statuer au conseil de septembre

Autorisation de signature d'une convention de participation financière entre la CCSM et la commune de Pleurs pour l'aménagement du parking de la maison de santé.

Le décompte vient seulement d'être envoyé à Monsieur SIMONNET.

L'AMO doit valider le décompte définitif. La délibération est reportée au conseil de septembre.

201907 55_1 Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de la CCSM

Monsieur Le Président propose de statuer sur le versement d'une subvention pour l'exercice 2019 à l'amicale des sapeurs-pompiers de la CCSM.

Association loi 1901, la nouvelle amicale des sapeurs-pompiers a pour but de réunir les sapeurs-pompiers communaux, intercommunaux et départementaux présents sur le territoire dans le but de créer un esprit de cohésion et de liens en dehors de l'activité de sapeurs-pompiers.

Avant les débats et le vote, Monsieur SIMONNET et Monsieur LAURENT, membres de l'amicale, quittent la séance. Bien que faisant partie du corps intercommunal, Messieurs JACQUET et MAGEARD refusent de sortir n'adhérant pas à l'amicale.

Au moment du vote, Monsieur BIJOT est absent.

Après examen des documents financiers fournis et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DECIDE le versement d'une subvention à hauteur de 0,20€ par habitant à l'amicale des sapeurs-pompiers de la CCSM,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Les trois personnes réintègrent la séance.

201907 56_1 Décision modificative budgétaire n°2 – budget annexe Pierre Curie

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget annexe « zone Pierre Curie » de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes du Sud-Marnais :

Zone d'activité Pierre Curie

Section fonctionnement :

Dépenses

Art 61521 Entretien terrain + 3 500 €

Recettes

Art 774 Participation budget principal + 3 500 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201907 57_1 Décision modificative budgétaire n°3 – budget principal

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget général de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes du Sud-Marnais :

Section fonctionnement :

Dépenses

Art 6574 Subventions de fonctionnement aux associations + 2 000 €

Art 67441 Subventions aux budgets annexes + 3 500 €

Ch 022 Dépenses imprévues - 5 500 €

Section d'investissement :

Dépenses

Opération 37 « Maison médicale Fère-Champenoise »

Art 2138 Travaux + 7 000 €

Opération 52 « Acquisition foncière »

Art 2111 Terrain - 54 000 €

Dépenses financières

Art 27638 Autres immobilisations financières + 54 000 €

Ch 020 Dépenses imprévues - 7 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Rapport des commissions

Aucun rapport de commissions

Informations et questions diverses

- Prise en charge par la CCSM des intérêts des prêts-relais des communes membres.

Dans le cadre des travaux de voirie, la commune de Faux-Fresnay a demandé la prise en charge des intérêts du prêt-relais par la CCSM. Monsieur GARNESSON précise que la commune de GOURGANCON n'a rien demandé.

Monsieur JACOB n'y voit pas d'inconvénient pour les communes qui n'ont pas de fonds de roulement.

Une délibération sera prise en septembre.

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur le Président donne les montants du fonds de péréquation du FPIC pour l'année 2019.

Monsieur SIMONNET constate que la commune de Pleurs est celle qui a le moins de revenu par habitat mais qui paye le plus.

Monsieur LEGRAND explique que les nouvelles ressources à venir seront un véritable problème pour le prélèvement du FPIC, notamment pour les communes les moins riches.

Monsieur JACOB propose de travailler sur un calcul par pondération, à la richesse par habitant.

- Désignation d'un référent territorial pour les problématiques liées à l'ambroisie

Monsieur le préfet demande de désigner un référent territorial par collectivité. Monsieur le Président propose sa candidature. Aucun conseiller ne s'y oppose.

- Maisons de Services Au Public (MSAP)

Pour faire suite à la réunion au Département sur le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du 20 juin dernier, le projet sera à étudier selon les nouvelles directives à venir.

Monsieur LEGRAND rappelle que La Poste est en cours de réflexion sur le sujet. Il préconise d'attendre les suites.

Dans ce cadre, Monsieur DUCHATEAU fait part de la nouvelle carte dédiée à l'organisation des services publics sur le territoire. A l'avenir, une permanence pourrait avoir lieu au sein des locaux de la CCSM soit par un agent soit en visio-conférence. Actuellement, la DGFIP est dans une phase de concertation avec les élus et ce, jusqu'en octobre. Pour ce qui est de la trésorerie de Sézanne, il est question de séparer le conseil et la gestion comptable. Cette dernière serait rattachée à Vitry-le-François. Quant aux régies, elles pourront être déposées à La

Poste. Une réunion est prévue, mardi 9 juillet, à Anglure avec le directeur de la DGFiP, Monsieur EFFA.

- Mutualisation des maîtres-nageurs avec la commune de Connantre

Suite aux différentes rumeurs, Monsieur le Président souhaite préciser que la mutualisation des maîtres-nageurs avec la baignade biologique ne se fait pas au détriment des activités de la piscine tournesol. Le fonctionnement de la piscine de Fère-Champenoise reste inchangé.

- Changement de la cuve à fioul à l'Ecole de musique

Suite à des infiltrations d'eau récurrentes dans la cuve occasionnant des dysfonctionnements de la chaudière, il est nécessaire de la changer.

- Micro signalisation d'Intermarché

Monsieur le Président a été interpellé sur la problématique de la micro signalisation du magasin. Cette compétence est communale.
Monsieur LEGRAND précise que le dossier est en cours.

- Rue Guyot Prieur

Suite aux défauts d'enduisage, la reprise des travaux a fait l'objet d'un constat d'huissier. En effet, les bas-côtés ont été enduit sans rebouchage des trous.

- Chute d'un motocycliste rue de l'Hermitage à Connantre

Nous avons été destinataire d'un mail de l'entreprise MARTEL de Connantre nous faisant part de la chute d'un employé en scooter suite aux dégradations de la chaussée causées par les travaux d'implantation de l'entreprise DELISLE.

Il faut envisager quelques aménagements pour consolider la route.

La signalisation est du ressort de la commune.

Il existe toutefois des problèmes liés à la sortie des véhicules.

- Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne (SIEM)

Monsieur SIMONNET rappelle que les communes ont été destinataires d'un courrier du SIEM les informant de la suppression des syndicats au profit des intercommunalités. Des négociations sont en cours avec ENEDIS.

Il est important de renvoyer les courriers pour s'opposer à la suppression du SIEM. A défaut, se seront des charges nouvelles pour l'intercommunalité.

- Agence de développement économique

Le département crée une antenne à charge des EPCI. La construction de l'association est en cours. Le coût annuel par EPCI est estimé à 8500 €.

D'autres élus s'interrogent notamment les EPCI qui possèdent leur propre service de développement économique.

- Reprise des services de la CATER par le Département

Ce transfert risque d'engendrer de nouveaux coûts pour les intercommunalités. Monsieur le Président estime qu'en étant prudent il a évité une adhésion trop rapide auprès du SDDEA (syndicat mixte de l'eau potable et de l'assainissement de l'Aube).

L'organisation doit être fixée avant le 31 décembre 2019.

- Réorganisation du groupe EXEL

Monsieur LEGRAND explique que le groupe ouvre une agence Berthoud à Fère-Champenoise, projet indépendant de l'extension prévue. Cette réorganisation va générer 30 emplois CDI sur Epernay dont 7 à Fère-Champenoise.

La séance est levée à 21h55.